

Le Limousin saisi de fièvre contre les projets de mine d'or

Jean-Pierre GOURVEST / Mis à jour le 12.01.2016 à 20h16



Neuf maires de la Haute-Vienne doivent se prononcer fin janvier 2016 sur le projet d'exploitation de leur sous-sol présenté par Cordier Mines filiale française de l'australien Montezuma Mining Company -

Les riverains se mobilisent contre le projet de Cordier Mines en Haute-Vienne. Cominor a obtenu une prolongation de son permis dans la Creuse.

La fièvre de l'or grimpe dans le Limousin. Neuf maires de la Haute-Vienne devraient donner d'ici à la fin janvier 2016 leur avis sur le projet d'exploitation de leur sous-sol présenté par Cordier Mines SAS, filiale française de l'australien Montezuma Mining Company. Objectif de cette dernière, qui bénéficie d'un permis « Bonneval » délivré en février 2014 par le ministère des Mines, rechercher des filons d'or ou d'argent sous les

301 Km² de leur territoire, et à terme relancer l'activité locale, arrêtée depuis une quinzaine d'années.

Le dossier risque de connaître quelques retards, face aux réserves qui se manifestent. Si certaines communes comme Saint-Yrieix-la-Perche se montrent favorables, d'autres comme Coussac-Bonneval ou Château-Chervix craignent les conséquences environnementales et se déclarent opposées. Dans ce dernier bourg, les riverains ont créé une association, Stop Mines 87, dont la vocation est sans ambiguïté. « Le but est de défendre notre territoire, a déclaré récemment un de ses responsables, sur un projet qui risque d'apporter plus de nuisances que d'aspects positifs. »

Consultation publique

L'affaire est donc loin d'être conclue, puisque, après l'avis des conseils municipaux, d'autres démarches seront nécessaires : « *Il y aura ensuite une synthèse dans le courant du second semestre 2016*, précise Christian Beau, chef du service de prévention des risques à la DREAL de la Haute-Vienne. *Puis, une consultation publique sera proposée sur le site Internet ministériel, avant la délivrance possible d'une autorisation d'exploitation qui demande deux ans de délais.* »

Un autre filon de la région, cette fois dans la Creuse, prend lui aussi du retard même s'il est relativement plus avancé. La société Cominor, qui bénéficie d'un permis de recherches accordé fin août⁽¹⁾, a sollicité et obtenu du préfet fin décembre une extension de son autorisation. Depuis quelques mois, elle pratique sondages et carottages sur le secteur⁽²⁾, après avoir installé sa base opérationnelle à Gouzon. Cette prolongation a relancé les protestations du collectif Stop Mines 23, qui avait déjà déposé un recours au tribunal administratif contre l'autorisation de travaux. Les recours et manifestations portés par des associations opposantes se sont là aussi multipliés. Pas de quoi dissuader les explorateurs, qui misent aussi sur la refonte en cours du Code minier. Mis en musique par les services du ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, cette réforme se veut favorable à la relance d'une activité minière en France.

Jean-Pierre GOURVEST, Les Echos